



Aucune activité après un entretien préalable

Par **goum**, le **23/04/2008** à **14:52**

Bonjour,rrnJe suis délégué du personnel suppléant d'une petite entreprise de 12 salariés. Depuis le mois de janvier de cette année, la direction nous a annoncé que la société allait être en cessation partielle d'activité et que tous les budgets étaient gelés. Au mois d'avril, la direction a donc licencié tous les employés pour motif économique. Je viens de passer l'entretien préalable au licenciement, le directeur a demandé l'autorisation à l'inspecteur du travail de me licencier. L'inspecteur propose de fixer au 29 mai la date de l'enquête contradictoire.rnJe suis le dernier employé dans les locaux et je n'ai absolument aucun travail à faire. J'ai déjà envoyé un fax à l'inspecteur du travail lui expliquant la situation mais il n'en a pas tenu compte.rnQuel moyen légal puis-je disposer tout en étant à la disposition de l'employeur de m'occuper à préparer un futur emploi tout en restant chez moi ?rnJ'ai demandé à mon employeur de me mettre à disposition ou en astreinte (je suis chef de projet mais sans projet ni client) mais il me dit que ce n'est pas possible... Il n'est pas du tout coopératif, je ne peux même pas aller sur des salons concernant mon activité.rnCela fait déjà 4 mois que nous ne faisons plus rien dans la société (plusieurs courriers ont déjà été envoyés à la direction et à l'inspection du travail) et je dois encore attendre quasiment 2 mois de plus en étant seul et sans rien à faire...rrnQue puis-je faire ?